



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 9 mars 2026

Présents

Exécutif :	MM.	Stéphane Hostettler Éric Grand Yves Lüthi	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Bureau du Conseil :	Mme M.	Laura Mathil Christophe Mage	Présidente Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes	Sabine Chenevard, Dominique Gros, Catalina Kauz, Sophie Letertre, Géraldine Mathieu	
Conseillers municipaux :	MM.	Jean-Marie Beaud, Marc Béné, Patrick Bonnefous Yves Liechti, Josue Mendoza Perez	
Excusé-e-s/absent-e-s :	Mme M.	Audrey Pion Pascal Wegmuller	Vice-présidente
Procès-verbaliste :	Mme	Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2026
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales des Conseillers administratifs
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 - 4.1 Commission agriculture & routes du 12.2.2026
 - 4.2 Commission sociale, culture & sport du 10.2.2026
 - 4.3 Commission PDCOM du 5.2.2026
5. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
6. Décision(s) de l'ACG
7. Proposition des Conseillers administratifs
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers

La Présidente ouvre la séance à 20h en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes et tous.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2026 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Christophe Mage annonce que la séance plénière du 4.5.2026 se tiendra dans la salle du Conseil municipal, au 1^{er} étage, cette date coïncidant avec les rangements de la vogue.

3. Communications générales des Conseillers administratifs

M. Stéphane Hostettler indique que :

– La délibération du Conseil municipal de la commune de Jussy du 8 décembre 2025 portant sur les indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2026 n'a suscité aucune remarque. Le délai référendaire étant échu, le SAFCO classe cette délibération devenue exécutoire en application de l'art. 88 al. 2 de la loi sur l'administration des communes.

– La délibération du Conseil municipal de la commune de Jussy du 8 décembre 2025 portant sur un crédit de 130'700 francs destiné au versement 2026 d'une contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain FIDU est approuvée.

– La délibération du Conseil municipal de la commune de Jussy du 8 décembre 2025 portant sur :

L'approbation du budget de fonctionnement 2026 ;

Le taux de centimes additionnels pour l'année 2026, fixé à 41 centimes ;

L'autorisation accordée au Conseil administratif d'emprunter jusqu'à concurrence de 1'672'004.10 francs et de renouveler les emprunts en 2026

est approuvée.

– La délibération du Conseil municipal de la commune de Jussy du 8 décembre 2025 portant sur un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 1'683'126.32 destiné à des amortissements complémentaires sur deux crédits est approuvée.

Par ailleurs, avec l'introduction du règlement communal LC 26 912 relatif à l'utilisation de vaisselle lors de manifestation sur le domaine public, le Conseil administratif souhaite avoir une ligne claire à communiquer principalement aux sociétés locales afin qu'elles puissent organiser au mieux la logistique de leurs manifestations. Les autorités jusserandes cherchent à réduire la production de déchets lors des manifestations sur le domaine public. Le règlement vise notamment à limiter l'utilisation de vaisselle en plastique à usage unique et à encourager des solutions plus durables, comme la vaisselle réutilisable ou compostable. Il permet ainsi de protéger l'environnement, d'améliorer la gestion des déchets et de maintenir la propreté de l'espace public. Ce règlement sera présenté mardi prochain à la commission sociale, culture & sports.

M. Stéphane Hostettler annonce que les jeudis soir, un nouveau food-truck prendra place devant la mairie. Il servira des spécialités thaïlandaises et complétera l'offre actuelle, soit hamburgers le lundi, pizzas le mardi, poulets rôtis le mercredi et donc thaïlandais le jeudi. Ceux qui fréquentent le petit restaurant thaï à Anières connaissent déjà la qualité des plats, car le food-truck sera tenu par le même propriétaire.

La CP 33 a décidé d'offrir la solde d'un exercice de chaque sapeur à l'association Mathieu Diserens, blessé lors de l'incendie de Crans-Montana. Cela représente une somme de

Fr. 1'280.-, conclut **M. Stéphane Hostettler**.

M. Éric Grand rappelle que le centre d'horticulture s'agrandira prochainement. S'est posée la question de l'abri PC. En effet, l'extension du centre nécessite d'épaissir de manière importante les murs et les dalles de l'abri du rez-de-chaussée, s'il était maintenu en place, car le projet d'extension rendrait l'abri hors-sol. Du coup, sa surface serait sensiblement réduite. Le nombre de places protégées passerait de 162 à 147 au terme de la réalisation de l'extension, soit une perte de 15 places protégées. La commune étant l'autorité compétente pour valider ou non la réduction du nombre de places, les architectes ont imaginé deux variantes :

- Variante 1 : adaptations / modifications de l'abri PC du rez-de-chaussée (avec perte de 15 places protégées).
- Variante 2 : nouvel abri PC en sous-sol (162 places protégées) et transformation de l'abri PC du rez-de-chaussée en locaux.

La position du Conseil administratif est la suivante : il ne souhaite pas de diminution de places ni prendre en charge les places manquantes.

M. Éric Grand annonce ensuite les dernières autorisations de construire.

- DD 343172/1 : Rénovation intérieure et réfections techniques de la partie nord du CFPne Lullier. *Préavis avec mention projet à modifier, identifier la PAC sur les plans et le concept incendie ne correspond pas aux plans.*
- DD 343163/1 : Installation de pompes à chaleur et sondes géothermiques, route du Petit-Lullier 5. *Préavis favorable sans observation.*
- DD 339965/1 : Agrandissement d'un hangar agricole, aménagement d'une porcherie, route du Château-du-Crest 40. *Autorisation délivrée.*
- DD 328458/1 : Remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC air/eau en toiture, chemin de La-Molliette 18. *Décision caduque.*
- DD 336326/1 : Route de La-Gara 28. *Autorisation refusée.*

La commission bâtiments & développement a chargé le Conseil administratif d'étudier la faisabilité d'un projet de chauffage à distance (CAD). Deux variantes ont été dessinées, l'une passant par les Prés-Seigneur, l'autre par le centre du village. Une procédure sur invitations a été lancée afin de sélectionner un bureau d'ingénieurs civils et un ingénieur chauffagiste spécialisé en CAD. Le Conseil administratif présentera les offres à la commission, avant de soumettre un crédit d'étude au Conseil municipal. L'objectif est de mandater deux bureaux spécialisés pour la phase 1 (avant autorisation de construire) afin d'identifier tous les détails et difficultés techniques. Le but est de chauffer uniquement les bâtiments appartenant à la commune et à la fondation.

Mme Sabine Chenevard demande si certains particuliers pourraient se raccorder au CAD.

M. Éric Grand explique que selon le cahier des charges, l'ingénieur chauffagiste dimensionnera le CAD pour les besoins de la commune et de la fondation. Par ailleurs, il identifiera les besoins des riverains afin de dimensionner correctement l'installation qui sera réalisée dans le cadre du crédit de construction, quitte à prévoir une future extension. Les riverains qui le souhaiteraient pourront ensuite se raccorder à leurs frais sur le réseau de la commune. Les mandataires prévoiront l'entretien du réseau, la production de chauffage, etc. Ce projet n'en est qu'à ses débuts. Concernant les Beillans, la capacité serait suffisante pour créer une centrale de chauffe.

M. Marc Béné demande si les tracés ne pourraient pas être plus rectilignes.

M. Éric Grand répond que le problème, ce sont les servitudes.

M. Éric Grand annonce que l'audit sécurité incendie de l'Abri a été réalisé par l'ingénieur Tournier avec un certain nombre d'observations. Par exemple les différents locaux devraient être équipés de portes coupe-feu EI30 avec ferme-porte, et le tableau électrique dans le couloir de

fuite être protégé dans un caisson EI60. Le Conseil administratif a pris la décision de remplacer d'urgence les quatre portes, qui seront posées à la fin de la semaine afin de pouvoir rouvrir rapidement l'Abri. La commune déposera une APA en vue de changer l'affectation pour son utilisation, une mesure essentielle pour que les activités qui s'y déroulent (accueil des jeunes, local à musique, salle de sport) soient officiellement admises. L'Abri pourra ensuite être rouvert à ses utilisateurs, et l'administration établira un règlement idoine. En cas de problème, les abris PC doivent pouvoir être libérés et les matériaux évacués en 24h. Les abris sont contrôlés chaque année par la PC.

M. Éric Grand présente le certificat SIG-éco21 qui reconnaît Jussy comme une « Collectivité engagée 2026 ».

M. Éric Grand évoque les récents recrutements :

- M. Ilan Chenevard, patrouilleur scolaire à 22,77 % en CDD du 1.2 au 31.3.2026.
- M. Mathieu Gonin, garde rural à 60 % en CDI dès le 1.3.2026.
- M. Wellington Teodoro, garde rural à 80 % en CDI dès le 1.4.2026.

Les communes de Corsier et d'Anières ont été intégrées, à leur demande, au sein du groupement des gardes ruraux. Les ETP ont donc été adaptés en conséquence (2 ETP pour 3 gardes ruraux contre 1,3 ETP pour 3 gardes ruraux, avant).

M. Patrick Bonnefous souhaiterait quelques explications sur la répartition des coûts.

M. Christophe Mage répond que la clé de répartition est basée sur la surface de chaque commune (hectares) ainsi que le nombre d'habitants.

M. Yves Lüthi ajoute que Jussy gère le service des gardes ruraux pour les autres communes, comme Collonge-Bellerive le fait avec la police municipale.

M. Patrick Bonnefous trouverait intéressant de présenter les coûts des gardes ruraux et la répartition des APM à la commission des finances. Est-ce que la commune rentre en définitive dans ses frais ?

M. Christophe Mage, qui en prend note, précise que Jussy dispose d'un 0,4 ETP sur la police municipale.

M. Éric Grand, qui rappelle que ce sujet concerne plutôt la commission sécurité, explique que la commune n'entrerait pas dans ses frais, actuellement. Le Conseil administratif a rencontré les APM, à qui il a donné plusieurs missions.

M. Yves Lüthi, qui assistera la semaine prochaine à une séance à Collonge-Bellerive, précise que les autorités n'ont pas de retours précis quant au temps passé par les APM sur le territoire de Jussy. Le Conseil administratif souhaiterait au moins pouvoir géolocaliser les véhicules.

M. Christophe Mage ajoute que l'indicateur, c'est le montant des amendes mises sur le territoire communal. Le 0,4 ETP porte à la fois sur les APM et les agents du stationnement.

Pour terminer, **M. Éric Grand** annonce que M. Michel Bossus ayant pris sa retraite le 28.2.2026, M. Laurent Travagli a été promu chef de ce service à compter du 1.3.2026. Ce choix est venu naturellement, s'agissant du garde rural qui a le plus d'expérience.

M. Yves Lüthi a présenté le système Telraam à la commission agriculture & routes. Ces petits boîtiers autonomes permettent de compter le nombre de véhicules qui circulent sur un axe en différenciant les voitures, les vélos ou les camions. Les points stratégiques où les installer ont été identifiés : route de Juvigny, route de la Molliette, route de Jussy, route de Bellebouche et route de Monniaz. Le Conseil administratif, qui a demandé une offre, prévoit un dépassement budgétaire pour souscrire l'abonnement annuel afin de collecter ces données qui offriraient une base de comparaison avec les comptages de l'OCT.

M. Patrick Bonnefous demande pourquoi ne pas installer aussi un boîtier à Lullier.

M. Éric Grand indique que le Conseil administratif proposerait d'installer six boîtiers, dans un premier temps, afin de connaître et de publier le nombre exact de véhicules de transit. Car

les autorités ne sont pas convaincues de l'exactitude des comptages fournis par l'État.

Mme Géraldine Mathieu voudrait savoir si ce système est homologué.

M. Yves Lüthi répond que beaucoup de villes valaisannes, fribourgeoises et européennes l'utilisent déjà.

M. Éric Grand ajoute que les données peuvent également être publiées sur le site Telraam, si la commune le souhaite :

<https://telraam.net/fr#9/47.0000/8.0000>

M. Yves Lüthi rappelle que de son côté, l'OCT se base sur les données TomTom.

M. Patrick Bonnefous souhaiterait une estimation des coûts.

M. Yves Lüthi indique que celui-ci est d'environ Fr. 15'000.-, avec l'abonnement. Il faudra néanmoins prévoir des prises sur les candélabres pour alimenter les boîtiers en continu (coût d'environ Fr. 1'000.- par prise, selon les SIG). Le Conseil administratif est en train de se renseigner auprès de l'entreprise concernant les aspects techniques. Il reviendra vers la commission agriculture & routes avec une offre concrète.

La semaine dernière, les magistrats ont assisté au lancement du COPIL de l'A412 réunissant les communes françaises et suisses, ainsi que le sous-traitant Amédéa (rapport d'impact) du constructeur Ediféa. Amédéa a présenté la construction de la future autoroute A412 (liaison Machilly/Thonon-les-Bains) ainsi que les potentiels impacts environnementaux. Amédéa a précisé les éléments pris en compte et ceux inexistant à ce jour. L'étude intègre aussi un éventuel amortissement du trafic individuel motorisé (TIM) par le levier de transfert modal en amont du canton. Il a été relevé que l'arrêté d'autorisation environnemental est en cours d'instruction. Jussy a interpellé la Sous-préfète de Haute-Savoie pour savoir si dans le cadre de l'instruction de cette autorisation et en vertu du recours accepté par le Conseil d'État français, les communes de Jussy, Meinier et Puplinge pourraient interagir dans cette instruction. L'objectif n'est pas d'engager de nouvelle procédure, mais de collaborer et d'intégrer les réflexions desdites communes.

La Sous-préfète, qui a pris note de cette demande, reviendra vers les autorités communales avec une réponse. Le Conseiller d'État M. Pierre Maudet souhaitait que les communes passent par l'État pour la relation internationale. Il lui a été rappelé que le recours liait directement l'État français et les communes ; par conséquent, il n'y avait pas d'obligation de passer par l'État de Genève.

M. Gilles Marti a contesté les chiffres pour Presinge, soit une perte d'au moins 2'000 véhicules/jours dans les reports sur les petites frontières. Jussy a demandé le dossier d'évaluation détaillé d'Amédéa, demande qui a été suivie par Presinge et Puplinge. La commune de Jussy a informé l'assemblée qu'elle se réservait le droit de contester les chiffres. Puplinge et Juvigny l'ont confirmé aussi.

Une réunion technique aura lieu le 9 mars entre l'État de Genève (département du territoire, M. Walter Vetterli du service de l'environnement), la Confédération et des instances françaises pour convenir de la méthode de travail de ce comité de pilotage.

M. Patrick Bonnefous, qui rappelle que la volonté de certains, au sein de la commune, est de limiter au maximum le trafic, voudrait savoir quelles solutions auxquelles il serait possible de participer.

M. Éric Grand explique que la première étude d'impact d'Amédéa prévoit une baisse de fréquentation sur la pénétrante de la route de Thonon, et une augmentation de la circulation sur le tronçon du plat routier de Saint-Cergues. L'augmentation de la circulation est estimée entre 15'000 et 20'000 véhicules/jour sur Jussy qui subirait les impacts les plus importants, ceux-ci se répartissant entre Monniaz et, pour le plus gros, la route de Juvigny. Les autorités avaient reçu les directeurs des offices du DMS en mai 2025. Ceux-ci avaient évoqué un transfert modal en amont du canton.

Lors du COPIL, **M. Éric Grand** a interpellé Annemasse Aglo pour demander une présentation des futurs développements des transports publics dans la région du bas Chablais.

M. Patrick Bonnefous souligne que la commune de Jussy serait incapable d'absorber une telle hausse du trafic.

M. Éric Grand précise que la commune a souhaité, à titre de mesure compensatoire, que les processus nécessaires soient mis en place pour étancher cette autoroute de façon à forcer les TIM de rester sur les axes primaires et à entrer sur le canton de Genève par les pénétrantes prévues à cet effet. Comme mesure d'étanchement, les autorités de Jussy entendent bien instaurer des horaires de passages, ce qui a déplu aux élus français et au Conseiller d'État qui a clairement déclaré que cette solution n'était pas envisageable.

Le Conseil administratif a également demandé une liaison entre Machilly à la route de Thonon par un nouveau tronçon au nord de Veigy et un développement des transports publics en France, notamment une modernisation des lignes ferroviaires de Thonon, St-Gervais, Annecy ; actuellement, aucun projet n'est prévu.

Selon les rapports que la commune a fournis à l'État, la route de Juvigny s'avère déjà trop attractive pour le trafic de transit. Le Conseil administratif a validé aujourd'hui les lettres rédigées par l'avocat de la commune. 80 % des voitures passeront par la route de Compois via la route de Thonon. Or la ZIAP de la Pallanterie continue à s'agrandir (de 800 à 3'000 places de travail, à terme). Le Conseil administratif s'est entretenu ce jour par visioconférence avec l'avocat parisien qui avait gagné à la haute instance juridique du Conseil d'État français afin d'étudier les procédures qui pourraient aussi être entamées en France. Ces procédures risquent de générer des dépassements budgétaires, mais l'enjeu est de répondre à la volonté de la population en défendant la commune de Jussy.

M. Éric Grand relève que les trains au départ d'Annemasse sont pleins. Pour inciter le transfert modal, il faudrait que les transports en commun soient au plus proche des zones habitées, faute de quoi les gens utilisent leur voiture pour s'approcher du canton. Or il n'y a pas de places de stationnement à Annemasse, Ville-la-Grand ou Thonon.

M. Yves Lüthi annonce deux enquêtes publiques parues dans la FAO.

– EP 7588 : à la route de Juvigny, au rétrécissement de la chaussée situé à la hauteur du n° 103, la priorité est donnée aux véhicules circulant en direction de la France. Des signaux « Laissez passer les véhicules venant en sens inverse » (3.09 OSR) et « Priorité par rapport aux véhicules venant en sens inverse » (3.10 OSR) indiquent cette prescription.

– La commune a été interpellée par un habitant de Monniaz au sujet de la sécurité des piétons qui, à son sens, n'est pas assurée (cf. illustration satellite et annotée des lieux). Conformément à sa demande, le dossier sera transféré à la commission agriculture & routes. La sécurité routière à Monniaz est de plus en plus un sujet de préoccupation pour les habitants du hameau. L'OCT a admis que le problème principal est la vitesse ; les relevés montrent clairement que les véhicules roulent trop vite. Aménager un passage piéton leur donnerait la priorité, mais tant que les véhicules ne ralentiront pas, la situation ne serait pas adéquate et créerait un faux sentiment de sécurité. La mesure la plus efficace resterait la mise en place d'un radar fixe.

La commune de Jussy s'adressera directement à la police et transmettra les relevés de vitesse pour appuyer sa demande. L'OCT étudiera des pistes afin de ralentir le trafic avec un aménagement. L'office devra également prendre en compte le projet du déplacement de l'arrêt de bus Monniaz, qui est encore à l'étude, afin de proposer une mesure cohérente.

M. Jean-Marie Beaud souligne que les TPG ont décidé unilatéralement de considérer cet arrêt comme un terminus, alors qu'il se situe normalement aux Meurets. Les parcours des gros bus dans le village posent un réel problème.

M. Yves Lüthi rappelle que lorsqu'ils arrivent à Puplinge ou Presinge, les bus sont pleins. Ils ne sont donc pas surdimensionnés au regard des besoins. Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission agriculture & routes.

M. Yves Lüthi indique que pour faire suite à plusieurs interpellations concernant la sécurité des piétons aux passages à piétons, particulièrement celui à l'entrée de Jussy depuis le rond-point de Jussy, la commune a décidé de compter le nombre d'enfants qui empruntent ceux-ci pour se rendre à l'école. Un comptage a été réalisé la semaine dernière à Prés-Seigneur ; cette semaine, ce sera à l'entrée de Jussy.

Il est très compliqué de recruter des patrouilleurs scolaires. Actuellement, Mme Edyta De Carvahlo se poste à l'école des Beillans, et M. Ilan Chenevard à Prés-Seigneur. Le CDD de M. Ilan Chenevard, étudiant à la HEG, s'achèvera le 31 mars. Malheureusement, peu de gens se pressent au portillon pour reprendre le flambeau. Pour Mme Edyta De Carvalho, cette activité correspond à un taux d'environ 13 %, qu'elle complète avec sa fonction principale d'intendante scolaire. L'autre poste correspond à un taux d'environ 23%. Les faibles taux et les horaires fractionnés rendent quasiment impossible de conjuguer une autre activité.

Depuis octobre 2025, la commune a eu la chance de trouver des étudiants du village ayant une période libre pendant leurs études. Mais le passage à piétons de Prés-Seigneur est resté longtemps sans patrouilleur scolaire.

Mme Sabine Chenevard propose de prendre un pool d'étudiants, qui ont parfois des périodes libres.

Mme Dominique Gros relève que les horaires sont très contraignants pour une seule personne.

M. Marc Béné rappelle que certains ont émis la possibilité d'installer un feu sur demande.

M. Christophe Mage explique que l'installation d'un feu n'exclut pas la présence d'un patrouilleur scolaire.

M. Éric Grand indique que l'objectif serait aussi de sécuriser les enfants de Lullier, qui descendent à l'école en vélo.

Mme Catalina Kauz souligne la dangerosité de la route menant de Lullier jusqu'aux Beillans.

Mme Dominique Gros ajoute que la vitesse (80 km/h) est trop rapide par rapport à la largeur de cette route, même si la visibilité est bonne.

M. Patrick Bonnefous souhaiterait savoir de quelle façon la commune recrute des patrouilleurs scolaires.

M. Christophe Mage répond que l'annonce figure en permanence sur le site de la commune.

M. Jean-Marie Beaud rappelle que c'est à cause du danger représenté par certains parents qui amènent leurs enfants à l'école que la commune a dû mettre un patrouilleur scolaire au parking de l'école.

Mme Dominique Gros suggère de développer l'engagement d'étudiants, avec des créneaux précis.

La Présidente indique que les horaires des étudiants changent chaque semestre.

Mme Catalina Kauz propose de faire aussi appel aux aînés.

M. Yves Lüthi présente le journal des événements de la police municipale, à savoir principalement une présence aux abords de l'école. La commune dispose d'un 0,4 ETP, comme évoqué plus haut, soit un 20 % en binôme.

Ce qui représente 8 heures hebdomadaires à deux APM, précise **M. Éric Grand**.

M. Patrick Bonnefous relève l'importance de fixer des priorités à la police municipale dans le cadre de ses missions, notamment la présence aux abords des écoles et la sécurité.

M. Yves Lüthi rappelle qu'il faudrait davantage d'APM dans la région. Mais ceux-ci sont aussi difficiles à recruter que les patrouilleurs scolaires. Puis il présente les statistiques des amendes d'ordre depuis 2020. En 2025, le montant versé à la commune de Jussy s'élève à Fr. 6'760.-.

M. Yves Lüthi explique qu'avec la nouvelle organisation des gardes ruraux, l'ajout des communes d'Anières et Corsier, et peut-être Collonge-Bellerive ou le retour de Presinge, les vélos électriques ont été remplacés par des motos électriques d'une autonomie d'environ 100 km. Le principal atout est qu'il n'y a pas besoin de pédaler pour avancer, 100 % propulsion moteur donc moins de fatigue physique, utile lorsqu'il faut passer six heures sur le terrain. Les suspensions sont aussi meilleures. Le service est ainsi doté de deux motos électriques et d'un vélo électrique. Sur les deux autres vélos électriques, un a été vendu et l'autre attend un acquéreur.

Suite aux problèmes récurrents de véhicules mal stationnés au triangle de la Moliette, un panneau informant les automobilistes des alternatives de stationnement sur le territoire jusserand sera posé.

M. Jean-Marie Beaud demande l'ajout, sur la carte, du parking de Pré-Macheret, qui se trouve dans les bois, avec un joli chemin d'accès.

M. Yves Lüthi en prend note.

M. Yves Lüthi annonce une réglementation temporaire jusqu'au 15.2.2028 ; le chemin des Tattes-Magnin est décrété à sens unique, le sens de circulation s'effectue depuis le chemin de la Forge vers la route de Lullier. Cette mesure est liée au chantier qui se déroule actuellement sur la route de Jussy. La gêne occasionnée par ce chantier encourage de nombreux usagers à emprunter le chemin des Tattes-Magnin comme itinéraire de déviation. La hausse de trafic sur le chemin des Tattes-Magnin entraîne un problème de sécurité, car le gabarit de ce chemin est très faible, ce qui rend les croisements de véhicules difficiles. La signalisation ad hoc sera installée.

La commune a reçu le certificat environnemental de PET-Recycling Schweiz. 4'770 kg de PET ont été récoltés à Jussy en 2025.

Durant tout le printemps et l'été, la commune communiquera intensément sur la problématique du moustique tigre qui fréquente de plus en plus la région. Par affichage, dans le tout-ménage, sur le site internet, les citoyens seront sensibilisés à ce problème. Le vrai facteur est l'eau stagnante, car c'est là que la femelle pond ses œufs. Les endroits comme le cimetière, les jardins familiaux et les jardins privés seront particulièrement ciblés. La population recevra une liste des bons réflexes à adopter pour tenir le moustique tigre à distance. Pour rappel, M. Eddy Piagentini a été formé et possède un permis Oper-P limité pour traiter les larves de moustiques au BTI.

Mme Géraldine Mathieu relève que beaucoup de communes mettent des pièges (kits) à disposition de leurs habitants. La commune de Jussy prévoit-elle de faire de même ?

M. Yves Lüthi se renseignera.

Pour terminer, **M. Yves Lüthi** explique que l'office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a annoncé, le 17 février, deux mesures sanitaires importantes et qui auront des impacts notables pour les détenteurs de bovins du canton de Genève en raison de l'épidémie de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) qui sévit en France depuis le 29 juin 2025 :

- interdiction du pacage transfrontalier pour les bovins suisses en raison de la situation ;
- prolongation de la période d'obligation vaccinale contre la DNC des bovins situés en zone de vaccination.

Concernant l'interdiction d'estivage en France, qui aura des impacts sur une vingtaine d'élevages du canton, des solutions d'accompagnement et de compensation sont actuellement en discussion au niveau de la branche avec le soutien du Conseil d'État, s'agissant d'une mesure fédérale.

Selon les informations dont dispose la commune, l'ordonnance promulguant l'interdiction d'estivage frontalier ne sera pas au bénéfice d'options dérogatoires pour un passage même provisoire de la frontière. Par ailleurs, afin de maintenir une immunité collective du cheptel

bovin genevois en 2026, tous les bovins du canton devront recevoir une dose de vaccination (primo ou rappel) d'ici à la fin du printemps 2026. Cette vaccination obligatoire sera prise en charge par le service vétérinaire suisse.

4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

4.1 Commission agriculture et routes du 12.2.2026

M. Jean-Marie Beaud récapitule les points évoqués lors de la dernière séance de la commission en illustrant son rapport avec les nombreuses photographies qu'il a présentées à la commission.

La commission a pris connaissance du rapport TEAM+ relatif à l'évolution du trafic de transit sur la commune. Ce document servira de base aux démarches visant à limiter la circulation de transit sur le territoire communal.

Concernant les routes communales, les travaux de la route des Étoiles devraient débiter au mois d'avril.

L'état très dégradé du chemin de la Molliette a également été présenté et différentes pistes sont étudiées afin d'améliorer la sécurité et la circulation sur cet axe.

L'OCT préconise également une modification du carrefour, notamment par l'instauration d'une priorité de droite, afin d'améliorer la sécurité dans ce secteur.

Le passage piéton situé devant la mairie n'est pas suffisamment éclairé. L'État devrait normalement modifier ce candélabre.

La commission a par ailleurs relevé plusieurs incivilités liées au stationnement, notamment au carrefour de la Molliette, où des véhicules se parquent de manière inappropriée. Une amélioration de la signalisation des parkings existants est envisagée afin d'orienter les usagers vers les places disponibles.

Concernant les TPG, la commission souhaite que la commune adresse un courrier afin de signaler des comportements de conduite problématiques et des vitesses inadaptées sur certaines routes du village, ce qui dégrade les accotements.

La stabilité de l'ensemble des candélabres de la commune, soit 151 pièces, doit être contrôlée. La commission a demandé quand avaient été installés certains de ces candélabres et un échelonnement sur plusieurs années de ces contrôles.

M. Yves Lüthi précise qu'une seule entreprise contrôle les candélabres sous l'égide des SIG.

M. Patrick Bonnefous estime que compte tenu du coût de Fr. 8'000.-, il faudrait échelonner ces contrôles sur deux ans au maximum, s'agissant de questions de sécurité, un sujet d'autant plus sensible depuis le drame de Crans-Montana.

M. Éric Grand, qui rappelle la question de la responsabilité des collectivités publiques, pense lui aussi qu'il faudrait faire ces contrôles sur deux ans maximum. Mais même les candélabres les plus récents seront contrôlés.

M. Jean-Marie Beaud précise que la commission n'était pas du tout opposée à ces contrôles, mais était en faveur d'un échelonnement de ceux-ci.

M. Christophe Mage souligne que la décision appartiendra au Conseil municipal.

La Présidente propose un vote de principe.

À l'unanimité (10 oui sur 11 CM présents), le Conseil municipal charge le Conseil administratif d'obtenir des compléments (bases légales, fréquence sur deux années) et de revenir avec ces informations.

M. Patrick Bonnefous rappelle que le devis du 18.12.2025 s'élève à Fr. 8'658,80.

M. Jean-Marie Beaud annonce que la commission a examiné la demande d'un habitant qui souhaiterait l'installation d'un candélabre sur son chemin d'accès. La question est à l'étude ;

cependant, les décisions doivent être prises dans l'intérêt public afin d'éviter de créer des précédents.

La commission a également évoqué la possibilité d'installer des capteurs de comptage du trafic, notamment au moyen du système Telraam, permettant d'analyser les flux de circulation (voitures, vélos et piétons) afin de disposer de données précises pour le suivi du trafic communal. **M. Jean-Marie Beaud** présente un exemple des photos prises par les boîtiers, qui sont bien trop pixellisées pour tirer d'autres informations que le type de véhicule.

Enfin, plusieurs sujets ont été abordés, notamment les drainages agricoles, la gestion du compacteur à cartons, ainsi que certaines améliorations de sécurité aux abords de certains parkings notamment au niveau de la sortie du cimetière et le trafic vers l'école. Pour ce qui est de l'école, ce point sera transmis à la commission sécurité afin de réfléchir à des solutions.

4.2 Commission sociale, culture & sport du 10.2.2026

Mme Catalina Kautz évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

La commission a reçu MM. Mateo Donatelli et Tristan Buffle, venus présenter un festival de musique reggae à Jussy. Leur objectif est de promouvoir la scène, l'identité genevoise du Sound system et de mettre en avant la campagne de la rive gauche. Prévu pour accueillir environ 800 personnes sur deux jours en août, le festival proposerait des DJ, musiciens locaux et diverses installations comme des food-trucks. La parcelle choisie, située sur la route de Bellebouche (pas encore de réponse du propriétaire), limiterait les nuisances sonores. Un budget de plus de Fr. 30'000 est estimé, avec des recettes issues de la billetterie et de la vente de bâches publicitaires. Les organisateurs cherchent un soutien financier des communes pour le lancement. La commission sociale émet un préavis favorable pour un soutien financier, si ce projet venait à se réaliser.

Fête du printemps : la commission a finalisé cette manifestation avec les participants.

Balade transfrontalière 26 avril : la première séance de préparation pour la balade transfrontalière s'est tenue le 23 février 2026 à Puplinge. Les Baroudeurs de Jussy, le concours de nouvelles et la chorale se chargeront des stands de nourriture sur le site.

Compte-rendu de la rencontre avec M. Sébastien Ladermann : deux projets ont été abordés. Le premier consiste à créer une soixantaine de portraits de Jusserands pour l'inauguration de la maison communale, en se concentrant sur une représentation équilibrée d'âges, professions et quartiers. M. Sébastien Ladermann prévoit environ 180 heures de travail étalées sur deux ou trois ans. Le second projet, « jeunes reporters », envisage de former des jeunes de 12 à 17 ans pour couvrir des événements communaux.

Discussion projet service bénévolat et atelier réparation : le service bénévolat sera traité lors d'une prochaine séance, en attendant le retour de Mme Heidi Gusset sur l'offre cantonale déjà existante. La commission a également évoqué un atelier de réparation, une idée de M. Jean-Marie Beaud.

Discussions projet parlement des jeunes à Jussy : Anières ouvre son Conseil municipal aux jeunes une fois par an pour discuter de sujets précis. Jussy avait tenté une approche similaire par le passé, sans succès. Il est suggéré d'impliquer les jeunes dans un *repair* café, de leur demander leur vision de la commune dans dix ans ainsi que leurs idées d'amélioration. M. Stéphane Hostettler se renseignera sur le fonctionnement du parlement des jeunes genevois, qui inclut les 15-25 ans, pour s'inspirer de cette expérience.

Date repas des jeunes de 18 ans : organisation d'un repas pour les jeunes ayant 18 ans cette année et l'année précédente.

Sortie des jeunes 8-11 ans : en attente de la confirmation des élus participant à la sortie prévue le 30 mai de 9h à 17h. Les commissaires mentionnent certains jeunes qui pourraient être sollicités.

Retour Club 50+ : M. Stéphane Hostettler a assisté à la rencontre du Club 50+, au cours de laquelle les statuts ont été analysés ; la date de l'assemblée constitutive est encore à déterminer. Le comité a précisé que sa mission n'est pas de planifier systématiquement des événements, mais de donner la possibilité aux membres de participer à l'organisation.

1^{er} août : confirmation de la participation de M. Alexandre Schild, qui sera l'orateur. Un groupe de musique a déjà été sélectionné. Des améliorations pour la sonorisation ont été évoquées, notamment une régie installée en face de la scène, bien que cela nécessite des ajustements logistiques. Il a été recommandé d'annoncer le début de l'animation pour capter l'attention du public et de garantir que les artistes fournissent un matériel sonore approprié.

Atelier informatique pour seniors : la commune de Meinier organise des ateliers informatiques pour seniors, incluant des sessions sur les réseaux sociaux et des cours sur l'intelligence artificielle, au coût de Fr. 882,40, partagé entre Meinier, Gy et Jussy.

Sortie des Aînés : le départ est prévu avec un café-croissant à Jussy avant le trajet de 2h30 vers Orsières. Après le déjeuner, une visite de la fondation Gianadda ou de la distillerie Morand, à choix.

Le protoxyde d'azote est un problème croissant en France. Bien qu'il soit dangereux, il n'est pas classé comme drogue. Les commissaires souhaitent sensibiliser les parents et envisagent une séance intercommunale à Jussy, avec l'invitation d'un pédiatre genevois pour discuter des effets de cette substance. M. Josue Mendoza Perez recommande également le documentaire de Tataki sur le sujet.

L'Abri reste fermé en attendant un rapport d'audit. M. Josue Mendoza Perez confirme que la salle de gym est ouverte tous les vendredis à 20h, mais les locaux de musique demeurent fermés. Mme Géraldine Mathieu souhaite une meilleure communication sur ces locaux.

4.4 Commission PDCom du 5.2.2026

M. Jean-Marie Beaud explique que la V2 du PDCom telle que corrigée par la commission a été remise aux mandataires en présence du Conseil administratif. La V3 est attendue d'ici fin mars pour une ultime relecture avant l'envoi en consultation technique.

M. Éric Grand pense que de grandes discussions et négociations avec l'État seront nécessaires afin de réduire la pression du tourisme rural sur la région.

La Présidente clôt ce point en affichant le planning des prochaines commissions.

5. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions

Néant.

6. Décision(s) de l'ACG

Néant.

7. Proposition des Conseillers administratifs

Néant.

8. Propositions individuelles et questions

Suite aux dramatiques événements de Crans-Montana, **M. Patrick Bonnefous** souhaiterait savoir si la commune remplit ses devoirs et obligations en termes de contrôle et de sécurité des lieux publics.

M. Éric Grand répond qu'à Genève, l'autorité de contrôle est le canton, notamment le service du feu. La commune est propriétaire de biens publics. Certaines améliorations mineures sont à apporter au niveau de l'école, mais celles-ci ne mettent pas en danger les utilisateurs. Un responsable de l'assurance qualité incendie a été mandaté. Il a déjà rendu un premier audit sur l'abri PC et est en train d'en réaliser un autre sur le groupe scolaire. Il s'avère que les plans

réalisés (dito exécution) ne figurent pas dans les archives. Le technicien communal devra effectuer les relevés des bâtiments.

M. Patrick Bonnefous souhaiterait savoir si d'éventuels risques majeurs impliqueraient des mesures rapides et dans l'urgence.

M. Éric Grand répond que l'Abri a été fermé. Il sera réhabilité. De plus, un audit a été engagé sur le groupe scolaire, sachant que la police du feu a à chaque fois considéré que ce bâtiment répondait aux normes. L'extension de la salle des fêtes impliquera l'audit de la mairie. Reste le restaurant, bâtiment classé à propos duquel le SMS avait imposé l'ouverture de la porte vers l'intérieur. La commune interpellera M. Nicolas Walder.

M. Patrick Bonnefous estime que le restaurant est un lieu à risque. Il voudrait savoir dans quelle mesure la commune a une obligation de contrôle des installations de ses bâtiments publics. Si oui, elle devrait s'y soumettre et dénoncer les éventuelles anomalies. La fondation devrait aussi faire son travail en tant qu'entité publique.

M. Christophe Mage rappelle que les bâtiments de la fondation ne sont pas des lieux publics. Les immeubles appartenant à la Fondation de la commune de Jussy pour le logement sont effectivement des biens de nature privée, même s'ils appartiennent à une entité de droit public, et ne constituent pas des lieux publics au sens strict.

En revanche, lorsqu'un local est exploité en tant que restaurant, il s'agit d'un lieu accessible au public et soumis à des exigences particulières en matière de sécurité, d'hygiène et de conformité des installations.

M. Yves Lüthi indique que le service du feu a annoncé un contrôle Chez Martine. Il ne pense pas que les communes soient responsables des contrôles, à Genève.

9. Divers

Néant.

Date du prochain Conseil municipal : 13 avril 2026 à 20h.



La Présidente :
Laura Mathil



La Vice-présidente :
Audrey Pion



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 22h34.

Annexes : aucune